



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 Avril 2026 à 20h00

Participants

Présents : Mme Totems Morel Christiane, M. Frichet Fabrice, Mme Daval Sylvie, M. Tuetey Alexandre, Mme Duvernoy Rachel, M. Auboiroux Stéphane, Mme Gueutal Ivohä, M. Vejux Silvain, Mme Boiteux Camille, Mme Jarrige Juliette.

Absent excusé : M. Thierry Roland

Les habitants ainsi que les représentants d'associations sont venus assister au Conseil Municipal.

1/ Nomination du secrétaire de séance et adoption du compte rendu de la réunion du conseil du Jeudi 26 Mars 2026 :

- Secrétaires de séance : M. Stéphane Auboiroux et Mme Camille Boiteux
- Procès verbale **voté à l'unanimité**

2/ Présentation de la situation financière de la commune

M. Fabrice Frichet a présenté au Conseil municipal un état détaillé de la situation financière de Beutal à l'issue de l'exercice 2025 ainsi que toute la partie financière jusqu'au point 10 inclus.

À la suite des dernières élections municipales, le nouveau conseil municipal a souhaité disposer d'une vision transparente et précise de la santé financière de notre village.

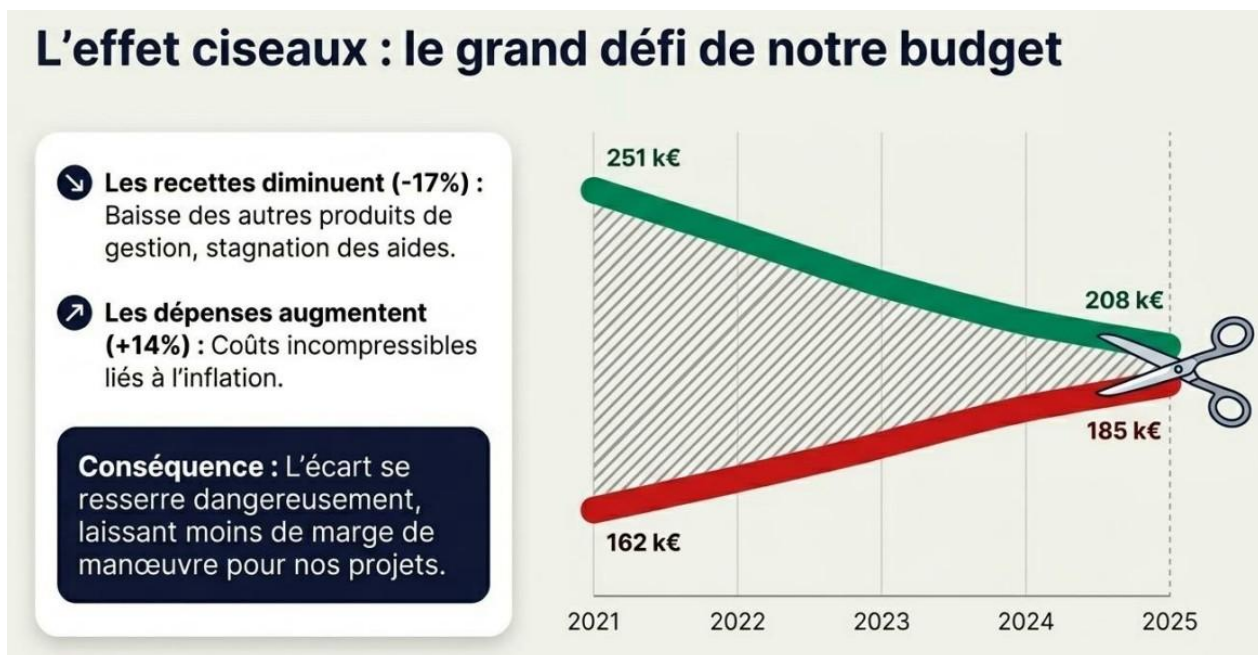
Reçu en avril 2026, ce rapport officiel a conduit les services de l'État à nous faire remonter directement la situation très préoccupante de Beutal, classée « commune à risque » depuis des années. La DGFIP nous a alertés sur la nécessité d'inverser rapidement cette tendance afin d'éviter, à terme, une perte d'autonomie budgétaire de notre commune au profit des services de l'État.

Ce diagnostic sans concession met en lumière plusieurs points de vigilance critiques qui imposent désormais un redressement immédiat et une gestion extrêmement rigoureuse.

Voici les 4 grands chiffres et constats à retenir :

a) L'« effet ciseaux » : le grand défi de notre budget

Notre budget subit une double pression préoccupante depuis 2021 :



- **Des recettes en baisse (-17 %) :** La commune reçoit moins de produits de gestion et les aides stagnent (passant de 251 000 € en 2021 à 208 000 € en 2025).
- **Des dépenses en hausse (+14 %) :** Liées à l'inflation et aux coûts incontournables (passant de 162 000 € à 185 000 €).
- *L'effet ciseaux (lorsque les dépenses augmentent plus vite que les revenus) réduit considérablement la marge de manœuvre et l'argent disponible pour financer de nouveaux projets.*

b) Où va l'argent du quotidien ?

En 2025, les dépenses de fonctionnement (la vie de tous les jours) se sont élevées à **185 076 €**, soit une hausse de **+48,6 % depuis 2021**. Ce budget se répartit ainsi :

- **47 % (86 802 €) :** Achats et charges générales (entretien, électricité, assurances).
- **30 % (56 249 €) :** Frais de personnel (salaires des agents).
- **23 % (42 025 €) :** Gestion courante et finances (subventions, indemnités, intérêts de la dette).

Où va l'argent du quotidien ?

Focus : Caisse de Fonctionnement
(La vie de tous les jours)

Total des dépenses de fonctionnement (2025) :
185 076 €

+48,6% depuis 2021
(Impact direct de l'inflation des fluides et matériaux)



Un point marquant concerne le poste «**Fêtes et cérémonies**» (**Compte 6232**) qui s'élève à **9754€**. À lui seul, l'événementiel représente plus de 11 % des charges générales de Beutal, un ratio jugé disproportionné pour notre démographie. Une action immédiate de lissage et de rationalisation de ces dépenses est engagée.

c) Une dette très supérieure à la moyenne

Au 31 décembre 2025, la dette totale de la commune (le capital restant à rembourser) s'élevait à **514 698 €**.

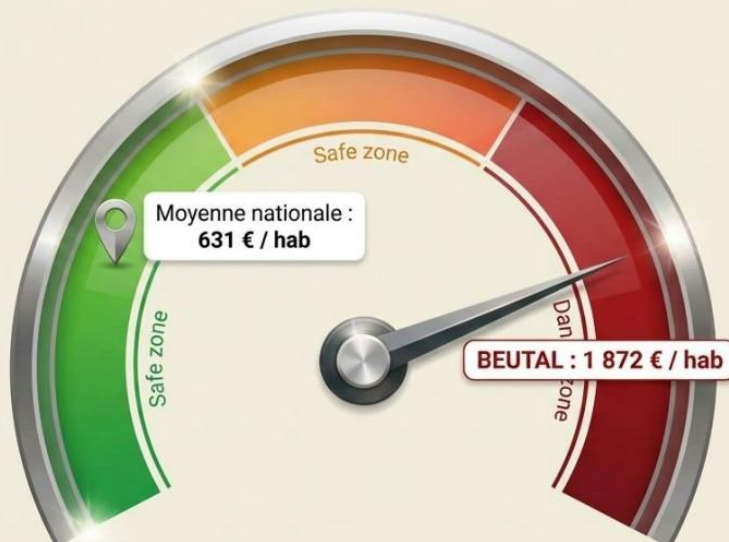
- Cela représente une dette de **1 872 € par habitant**, alors que la moyenne nationale pour les communes de notre taille est de **631 € par habitant**.
- Cette dette a bondi de **36 % en un an** suite à la souscription d'un nouvel emprunt de 200 000 € en 2025.

L'état de notre dette

Dette totale (Capital restant dû) :
514 698 € au 31 décembre 2025.

Hausse récente

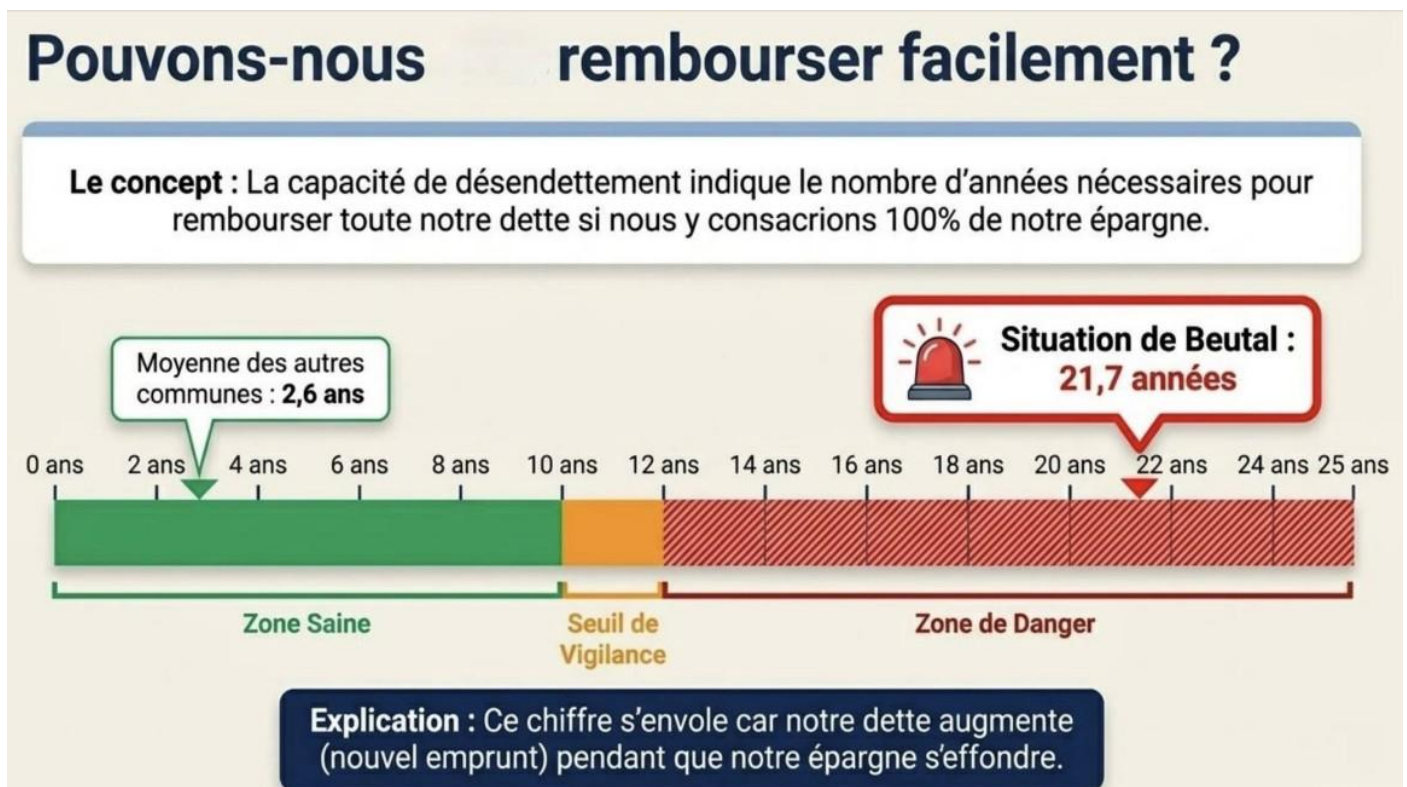
La dette a augmenté de 36% par rapport à 2024 suite à la souscription d'un nouvel emprunt d'environ 200 000 € en 2025.



d) Une capacité de désendettement en « zone de danger »

L'audit indique que la capacité de désendettement de Beutal atteint **21,7 années**, alors que la moyenne des autres communes est de **2,6 ans**.

- *La capacité de désendettement (définition) : C'est le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait 100 % de son épargne. Notre indicateur s'envole car la dette augmente tandis que notre épargne s'effondre. De plus, notre capacité d'autofinancement nette est devenue négative, ce qui signifie que la commune ne dégage plus assez de ressources propres pour financer ses investissements.*



QUELLE CONCLUSION POUR LES HABITANTS ?

Ce diagnostic financier montre que notre commune se trouve dans une situation particulièrement fragile. Face à ce constat, le conseil municipal va mettre en œuvre, dès cet exercice 2026, une **politique budgétaire rigoureuse, prudente et responsable**.

L'objectif prioritaire sera de maîtriser les dépenses du quotidien, de rationaliser chaque euro dépensé et de restaurer notre épargne afin de garantir l'avenir de Beutal sans compromettre ses services essentiels.

Pour autant, nous préserverons l'animation de notre commune. Le conseil municipal aura à cœur de continuer à organiser des événements pour dynamiser le village, tout en explorant activement des recettes complémentaires pour consolider notre budget.

3/ Adoption du compte de gestion 2025

Le Conseil municipal examine le **compte de gestion 2025**, établi par le comptable public, et constate sa conformité avec les écritures du compte administratif.

Vote :

- **Pour** : 8 voix
- **Abstention** : 1 voix

Le compte de gestion 2025 est donc **adopté à l'unanimité**

4/ Adoption du compte administratif 2025

Le Conseil municipal procède ensuite à l'examen du **compte administratif 2025**, retraçant l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées par l'ordonnateur.

Pour l'année 2025 (Bilan des réalisations exactes)

- **Recettes réelles de fonctionnement** (argent encaissé au quotidien) : 210 409,34 €.
- **Dépenses réelles de fonctionnement** (argent dépensé au quotidien) : 186 697,41 €.
- **Dépenses d'investissement** (grands travaux et projets) : 76 695,15 €.
- **Recettes d'investissement** (financements des projets dont l'emprunt de 200 000 € cité plus haut dans l'audit) : 238 878,89 €.

Vote :

- **Contre** : 4 voix
- **Abstentions** : 5 voix

Le **compte administratif 2025 n'est pas adopté.**

5/ Affectations des résultats

Le Conseil municipal délibère sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Résultats constatés

Rubrique	Compte	Libellé	Montant (€)
A		Résultat de l'exercice 2025	23 711,93
B	002	Résultat antérieur reporté	39 281,80
C = A+B		Résultat à affecter	62 993,73
G	1068	Excédents capitalisés – investissement	41 592,26
H	002	Report en fonctionnement	21 401,47
TOTAL		Total affecté (G + H)	62 993,73

L'affectation des résultats est **approuvée à l'unanimité.**

6/ Vote du budget primitifs 2026

Le Conseil municipal a examiné le **budget primitif 2026**, élaboré dans un contexte financier contraint nécessitant des choix budgétaires prudents.

Pour l'année 2026 (Budget primitif voté)

- **Budget global de fonctionnement** (équilibre dépenses/recettes) : 228 093,47 €
- **Budget global d'investissement** (équilibre dépenses/recettes) : 343 804,78 €
- Dont restes à réaliser (RAR) reportés en dépenses : 286 376,00 €
- Et restes à réaliser (RAR) reportés en recettes : 90 000,00 €

La section de fonctionnement regroupe les opérations courantes de la collectivité (salaires, fournitures, entretien).

La section d'investissement comprend les travaux de voirie de la route de Bretigney et un programme de voirie confié à l'entreprise Roger Martin, correspondant à des crédits engagés en restes à réaliser (RAR) par la précédente mandature.

Lors d'une réunion de concertation préalable à la séance, il a été acté d'un commun accord le gel de cette opération afin de ne pas alourdir la charge financière pesant sur les administrés.

Les éléments du récent audit financier indiquent par ailleurs que la poursuite des travaux, dans les conditions envisagées, ne pouvait être poursuivie sans mettre en difficulté l'équilibre communal ; la décision de suspension en découle. Le dossier ayant été transmis à la Préfecture par l'ancienne municipalité, ces crédits figuraient néanmoins dans les RAR et n'étaient pas modifiables sur le budget 2026.

Le budget primitif 2026 a été voté à l'unanimité.

7/ Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition existants, sans augmentation pour l'année 2026.

- **Voté à l'unanimité**

Tableau comparatif des taux communaux – Beutal

(vote du conseil municipal)

Taxe	Taux 2025 (%)	Taux 2026 proposé (%)	Évolution
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	46,30	46,30	=
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	45,48	45,48	=
Taxe d'habitation – résidences secondaires (THRS)	20,33	20,33	=

8/ Admission en non-valeurs

Des admissions en non-valeur et des créances non recouvrables ont votées à l'unanimité.

Ces créances concernent des titres restés impayés en raison soit de non-valeur soit de l'insolvabilité des débiteurs ou de la clôture de procédures de surendettement.

Nature	Compte	Montant
Créances admises en non-valeur	6541	3 000,00 €
Créances irrécouvrables	6541	45,48 €
Créances éteintes	6542	2 037,36 €
Total		5 082.84 €

9/ Paye à façon

Dans l'attente d'une réponse du Centre de Gestion, une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal

10/ Mise en place d'un dispositif de mécénat territorial annuel

Contrôle de légalité :

Avant la mise au vote, le projet de délibération a été soumis en amont du vote à l'expertise de M. MERRAKCHI, conseiller financier, pour garantir la parfaite conformité au contrôle de légalité.

La commune a souhaité se doter d'un cadre juridique sécurisé afin de pouvoir recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises dans le cadre d'un dispositif de mécénat territorial. Le mécénat consiste en un soutien matériel apporté sans contrepartie directe à des actions présentant un caractère d'intérêt général. La commune entend, par ce dispositif annuel, financer des actions relevant directement de ses compétences, en particulier dans les domaines suivants :

- actions intergénérationnelles favorisant le lien entre enfants, familles et seniors ;

- initiatives en faveur de la jeunesse, en lien avec l'école et les familles ;
- actions à destination des personnes âgées, visant à lutter contre l'isolement.

□ **Décision** : la mise en place d'un dispositif de mécénat territorial annuel est adoptée à l'unanimité.

11/ Autorisation de diffusion et de publication des informations communales sur internet

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la diffusion et la publication des * sur les supports numériques et internet.

12/ Questions diverses

Information :

Le Conseil municipal prend acte des informations suivantes :

- **Permanence des élus** : Elle se tiendra chaque mardi, de 18 h 00 à 20 h 00, à compter du 1er juin.
- **Réseau cuivre** : Orange prévoit la fermeture progressive de son réseau du 16 avril au 30 novembre 2026.
- **Travaux (Société Roger Martin)** : Il est mis fin aux travaux avec l'entreprise pour des raisons financières.
- **Travaux au Musée** : Les prestations de consolidation ont été confiées à l'entreprise Tuetey et Fils.
- **Sécurité routière** : Une réflexion globale sur la sécurité routière dans la commune de Beutal sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance.
- **Nettoyage de printemps (25 avril 2026 - matin)** : Le bilan est positif avec la mobilisation d'environ 30 participants.
- **Fête du Printemps (25 avril 2026 - après-midi)** : L'événement a rencontré un franc succès, rassemblant plus de 80 participants de tous âges.
- **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** : Il est rappelé qu'il n'existe aucune hiérarchie interne au sein de cette instance. Une élection sera toutefois organisée prochainement pour désigner un secrétaire et un trésorier.

Clôture de la Séance à 22h

La Maire,
Totems Morel Christiane